



MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

1, ROUTE DU CARREFOUR, VAL-DES-MONTS (QUÉBEC) J8N 4E9
 TÉLÉPHONE : 819 457-9400 – TÉLÉCOPIEUR : 819 457-4141
 SITE WEB : www.val-des-monts.net

Direction de la planification
 - Environnement et Urbanisme

PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AVANT-PROJET DE LOTISSEMENT - LISTE DES DOCUMENTS REQUIS

ITEM	CONTENU D'UNE DEMANDE D'AVANT-PROJET DE LOTISSEMENT	DATE RÉCEPTION
1.	Formulaire officiel de la Municipalité, dûment complété et signé par le propriétaire ou son mandataire.	
2.	Défrayer les coûts d'analyse de 500 \$.	
3.	Étude de caractérisation et d'incidences environnementales produite par un professionnel.	
4.	Plan d'avant-projet de lotissement, en cinq (5) copies et un document sur support électronique en format PDF, préparé par un professionnel, à une échelle de 1 : 1 000 ou à toute échelle jugée raisonnable par l'officier responsable.	
5.	Un rapport préliminaire signé par un ingénieur ou un technologue confirmant que chacun des lots montrés sur le plan d'avant-projet de lotissement sont aptes à recevoir une installation septique et un ouvrage de captage d'eau souterraine.	
6.	Une attestation signée par un ingénieur ou un technologue démontrant que chacun des lots montrés au plan d'avant-projet de lotissement sont constructibles considérant les contraintes naturelles du terrain. <i>(Cette attestation peut être intégrée au rapport mentionné à l'item numéro 5).</i>	
7.	Si nouveau chemin prévu : un rapport préparé et signé par un ingénieur confirmant que la ou les voies de circulation proposées peuvent être construites de façon conforme.	
8.	Si le projet de lotissement est en bordure d'une route provinciale (307 ou 366) : autorisation ou permis d'accès émis par le ministère des Transports du Québec.	
9.	Si le projet de lotissement adjacent à un chemin privé : document signé par le ou les propriétaires du ou des chemins privés attestant qu'ils donnent droit d'accès à chacun des lots créés. Ce document devra être notarié.	
10.	Si le projet de lotissement est localisé dans un secteur de mouvement de masse un rapport d'ingénieur attestant que la propriété est apte à recevoir le projet proposé et les infrastructures routières, compte tenu de ses caractéristiques pédologiques, hydrologiques et géologiques.	